ESSAI SUR LES VARIATIONS

DES

LIMITES GÉOGRAPHIQUES

PT DE SA

CONSTITUTION POLITIQUE DE L'AQUITAINE

Depuis César jusqu'à l'an 613,

THÈSE

SOUTENUE

PAR FÉLIX ROCQUAIN DE COURTEMBLAY.

I

AQUITAINE SOUS CESAR.

La Garonne ne forme pas la limite précise de l'Aquitaine au nord et à l'est. — Erreur de Valois et d'autres qui ont voulu voir dans l'Aquitaine de César la Novempopulanie de la Notice.

II

AQUITAINE SOUS AUGUSTE.

Quatorze peuples ajoutés dont Strabon ne nomme que douze. — Opinions diverses sur les deux restants. — Erreur de Valois et d'autres qui ont voulu voir dans l'accroissement d'Auguste les deux Aquitaines (1^{re} et 2^e) de la Notice.

Ш

AQUITAINE DEPUIS AUGUSTE JUSQU'AUX BARBARES.

Elle devient *Provincia Cæsaris*, et garde cette forme de gouvernement jusqu'à l'invasion. — Elle est successivement divisée en Novempopulanie, 1^{re}, 2° Aquitaine. Limites de ces trois subdivisions.—Aux IV° et V° siècles, la Gaule est partagée généralement en deux parties dites: l'une Gallia, l'autre Aquitaine. Presque tous les écrivains se sont contentés de constater ce fait sans résoudre la question qu'il implique, c'est-à-dire sans indiquer les limites de ces deux portions. — Erreur de M. Walkenaer à ce sujet. La solution de cette question permet de déterminer l'étendue des cinq et sept provinces.

IV

AQUITAINE SOUS LES WISIGOTHS.

Conquêtes des Wisigoths confirmées par le traité passé entre Wallia et Honorius. Fin de ce royaume en 507 (bataille de Vouglé).

\mathbf{v}

AQUITAINE SOUS LES FRANCS.

1° De Clovis à la mort de Clotaire les (507-561). — Opinions diverses relativement au partage des fils de Clovis à la mort de leur père et à celle de leur frère Clodomir : question généralement négligée; les documents rares, mais suffisants.

2º De Clotaire I^{er} à l'avénement de Clovis II à toute la monarchie des Francs (561-613). — Mêmes difficultés sur les partages à la mort de Clotaire I^{er} et de Caribert, roi de Paris. — Un grand jour est jeté par le concile de Mâcon (585) et le traité d'Andelot (587) sur l'étendue des possessions des princes mérovingiens de 507 à 613. — Documents dont les historiens n'ont pas su tirer parti.